

Audit

Le Canton tance la Protection civile de Nyon, qui a déjà perdu son président

La gestion administrative et financière de l'ORPC du district est trouble et ses frais de bouche sont «excessifs», avec d'importants achats d'alcool.

Raphaël Ebinger

C'était au temps où la population applaudissait encore le personnel soignant depuis son balcon. Prise dans un élan d'enthousiasme, une partie des professionnels de l'Organisation de protection du district (ORPC) de Nyon et de l'état-major veut aussi le saluer à sa manière. Elle allume les feux bleus de ses véhicules parqués devant le son siège à Prangins. Les sirènes s'allument par erreur alors qu'une patrouille de police circule pas loin. Des agents interpellés décident de demander des explications mais l'équipe de l'ORPC leur refuse l'entrée. Des mots peu aimables auraient été échangés. La gendarmerie en informe alors les services du Canton. «C'est là que tout a commencé», se rappelle le municipal d'Arzier-Le Muids Christian Dugon, ancien président de l'association intercommunale qui gère ce service à la population.

Une année plus tard, l'ORPC de Nyon a perdu son président et son commandant, qui n'était pas présent lors de la soirée feux bleus. Deux audits, l'un RH et l'autre financier, ont démontré une somme de dysfonctionnements qui a poussé les deux hommes à la démission. Le premier audit, qui avait été demandé par le comité directeur à la suite de tensions très vives au sein de l'équipe professionnelle, n'a pas encore été rendu public. Le second l'a été en fin de semaine dernière à la demande de «24 heures» qui a invoqué la loi sur l'information. Les conclusions sont sévères pour les responsables opérationnels et politiques.

Le Contrôle cantonal de finances reproche une gestion ad-



Le siège de l'ORPC de Nyon a été secoué par une crise sévère en fin d'année 2020, qui a conduit au départ du commandant et du président. PATRICK MARTIN/ARCHIVES

«Le Canton n'a pas subi de préjudices.»

Audit du Contrôle cantonal des finances

ministrative lacunaire. Le fonctionnement de l'ORPC «s'agissant des aspects comptables, budgétaires et financiers est empreint d'un manque de professionnalisme certain», estime l'audit. Le budget n'est par exemple pas suffisamment détaillé, alors que les notes de frais sont gérées avec légèreté.

Le rapport met en exergue les frais de bouche. «Le nombre de repas pris au restaurant ainsi que les

montants qui sont concernés sont très supérieurs à ce qu'il est normal de rencontrer.» Un montant qui est en augmentation sur les trois années étudiées, entre 2016 et 2019, pour atteindre 13'008 fr. Une période durant laquelle les activités de l'ORPC ont par ailleurs été en progression. Les auditeurs relèvent que la plupart du temps, le motif du repas de même que le nom des participants n'est pas mentionné sur les factures, alors que la consommation d'alcool lors de certains d'entre eux «peut régulièrement être qualifiée d'excessive par rapport au nombre de couverts servis».

8436 bouteilles de bière

L'ORPC est aussi tancé pour l'achat de vin et de bière. Entre

2016 et 2019, un total de 1137 bouteilles de vin de la région et 8436 bouteilles de bière, ainsi que 36 litres de bière en fûts ont été achetés. Christian Dugon explique que ces breuvages servaient notamment à offrir le vin de l'amitié aux 200 à 300 invités lors du rapport d'activité annuel. «L'audit est incomplet, s'offusque de son côté l'ex-commandant et syndic de Marchissy, Luc Mouthon. Ces achats se justifient aussi par la décision du comité directeur précédant d'offrir l'apéritif de fin d'engagement aux astreints. Avec 900 personnes et 6000 jours de cours, ces chiffres ont une autre signification.» L'ancien chef, qui pour le reste dit ne pas pouvoir répondre pour respecter son de-

voir de réserve, explique encore avoir mis fin de lui-même à cette tradition en 2019.

On reproche aussi les frais trop importants des repas des astreints, préparés dans les cuisines du siège de Prangins. Le Contrôle cantonal des finances aurait aimé que les achats soient optimisés en privilégiant le marché de gros plutôt que les petits commerces comme l'avait décidé à dessein l'ORPC pour soutenir les négociants et producteurs de proximité.

Travaux effectués sans permis

La gestion de la rénovation du bâtiment est un autre grief retenu contre les dirigeants. En 2016, l'ORPC de Nyon déménageait

«Le fonctionnement de l'ORPC s'agissant des aspects comptables, budgétaires et financiers est empreint d'un manque de professionnalisme certain.»

Audit du Contrôle cantonal des finances

dans l'ancien bâtiment de Radio Prangins, propriété vétuste de la Confédération. D'importants travaux devaient être effectués pour pouvoir l'exploiter. Certains l'ont été avant qu'un permis de construire soit délivré. «Il s'agit d'un imbroglio avec la Commune de Prangins, relève Christian Dugon. Les plans avaient été réalisés par un architecte qui était un astreint. Nous avons pris quelques raccourcis car nous devions utiliser ces locaux. Il y avait urgence.»

La gouvernance de l'ORPC n'est pas en reste. L'audit juge que le comité directeur, composé de politiques, «ne s'est pas monté assez curieux, voire investigateur», concernant les coûts réels d'exploitation du site de Prangins et des travaux réalisés. «Ce que je peux dire, c'est que rien n'a été fait pour obtenir quelque argent à des fins personnels, souligne Christian Dugon. Il y a eu des fautes dans la gestion. Les responsables l'ont reconnu en quittant leur poste.»

Le Contrôle cantonal des finances reconnaît que «le Canton n'a pas subi de préjudices financiers quant à une mauvaise utilisation des subventions versées». Le comité directeur de l'ORPC a pris depuis la fin de l'année 2020 des mesures pour remettre le service sur de bons rails. Le commandement est assuré depuis le 1^{er} janvier de manière intérimaire par deux cadres de la Protection civile vaudoise.

Une goutte de sang suffit désormais pour détecter les anticorps contre le coronavirus

Lutte contre le Covid-19

Des chercheurs genevois et vaudois ont créé un test précis et bon marché permettant de mieux étudier la transmission du virus, mais le test d'immunité pour tous n'est pas encore pour demain.

Le prélèvement d'une simple goutte de sang permet de savoir si une personne a été atteinte du coronavirus: c'est l'innovation développée conjointement par l'EPFL, l'Université de Genève (UNIGE) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Des chercheurs ont en effet mis au point un test d'anticorps précis et bon marché permettant d'analyser un millier d'échantillons à la fois.

C'est une avancée importante pour les experts car, actuellement, ces examens sérologiques



Une simple piqûre au bout du doigt suffira pour collecter la goutte de sang nécessaire à la détection d'anticorps. KEYSTONE

coûtent très cher à mener. «Le plus gros avantage de notre approche est que l'on peut faire beaucoup de tests à la fois avec un minimum de réactifs», explique Zoe Swank, première autrice de l'étude et ancienne docteurante à l'EPFL.

La collecte de sang est très simple à effectuer. Une piqûre au bout du doigt suffit, comme cela peut se faire lors d'analyses glycémiques. Un procédé qui a l'avantage d'être rapide et quasi indolore. Cela rend ainsi cette méthode «très attrayante pour une

utilisation chez l'enfant, ce qui offre la possibilité unique d'évaluer les taux de séroprévalence dans des garderies ou des jardins d'enfants», indique Isabella Eckerle, responsable du Centre de recherche sur les maladies virales émergentes des HUG.

Le test est d'ailleurs actuellement employé pour détecter la présence d'anticorps contre le Covid-19 dans les jardins d'enfants genevois et ainsi analyser la transmission du virus dans cet environnement.

Pour les auteurs de l'étude, la méthode pourrait aussi être utilisée dans le futur dans des pays en voie de développement ou pour tester d'autres affections.

À terme, l'objectif serait de pouvoir effectuer le prélèvement soi-même pour analyser si on a déjà été en contact avec le virus. «À l'avenir, cette technologie pourrait permettre aux gens d'acheter une trousse de prise de sang, de prélever leur propre sang par une simple piqûre au bout du

doigt et de l'envoyer à un laboratoire central qui analyse les échantillons de sang et renvoie les résultats du test par e-mail ou sur une application de smartphone», détaille Sebastian Maerkl, à la tête du Laboratoire de caractérisation du réseau biologique de l'EPFL.

Immunité pas assurée

Si la méthode développée est une avancée en termes scientifiques, pour étudier la transmission du virus, elle ne permet toutefois pas aux particuliers de savoir s'ils sont immunisés ou de définir si une personne a besoin d'un vaccin ou non. «Le test mis au point par l'EPFL, les HUG et l'UNIGE mesure les anticorps dans des quantités très faibles de sang pour un coût modeste. La prochaine étape sera de l'adapter à la détection d'anticorps neutralisants», affirme Didier Trono, responsable du laboratoire de virologie de l'EPFL.

C'est le CHUV qui tient la corde pour fournir des analyses permet-

tant de mesurer l'immunité d'un individu. Une demande d'homologation de sa technique a été déposée à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Actuellement, les autorités restent prudentes avec les analyses sérologiques. «La question de savoir si les tests d'anticorps seront intégrés dans la stratégie de dépistage à l'avenir est en cours de clarification», fait savoir l'OFSP. Genève confirme qu'ils ne sont pas employés. «Il n'y a pas de place pour les tests sérologiques en l'état. Un groupe de travail national planche sur ce sujet et de nouvelles recommandations pourraient voir le jour, précise Laurent Paoliello, porte-parole du Département genevois de la santé. En attendant, les sérologies ne sont pas utilisées ni pour décider d'une vaccination ni pour bénéficier d'une exemption de quarantaine.»

Julien Culet